République Française
Département CHARENTE
Commune d'Exideuil-sur-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	10

Vote
A la majorité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 22/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 août 2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : HOSPITAL David, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, VANNESTE Éric.

Excusés : FORT Jason, FRAMPTON Julie, GANTHEIL Thierry, LEMETAYER Samuel,

Procuration : FORT Jason p/DUVERGNE JEAN FRANCOIS -

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_09_01 – Etude sur un plan de financement travaux

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les dépenses d'investissements liées aux constructions, notamment pour celle du nouveau bâtiment des agents techniques, il est opportun de recourir à un emprunt à hauteur de 450 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Considèrent la nécessité de disposer de financement pour réaliser les dépenses d'investissement du budget général,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent la souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques principales sont :

  - Montant du prêt : 450.000 €
  - Durée : 15 ans
  - Mode d'amortissement : prêt à annuité réduite avec échéance constante en janvier, début du remboursement en janvier 2027
  - Taux fixe : 3.91 %
  - Frais de dossier : 1 350 €
  - Coût total : 603 352,46 €

AR Prefecture
016-211601349-20260907-D_2026_09_01-DE
Reçu le 22/09/2026

- Autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder à toutes les formalités nécessaires.

- Donnent mandat à Monsieur le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/09/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

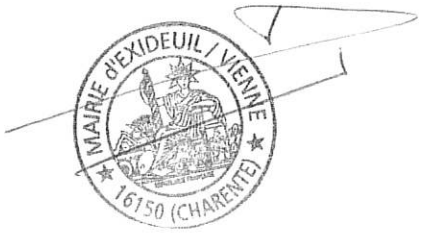

AR Prefecture

016-211601349-20260907-D_2026_09_01-DE
Reçu le 22/09/2026

République Française
Département CHARENTE
Commune d'Exideuil-sur-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 08/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : HOSPITAL David, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, VANNESTE Eric

Excusés : FORT Jason, FRAMPTON Julie, GANTHEIL Thierry, LEMETAYER Samuel,
Procuration : FORT Jason p/DUVERGNE JEAN FRANCOIS -

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_09_02 – Fonds de soutien AMF pour les communes sinistrées de Gironde

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Exideuil sur Vienne tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune d'Exideuil sur Vienne contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

· Faire un don d'un montant de 1.00€/habitant (1 035 habitants pour Exideuil sur Vienne) à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

AR Prefecture
016-211601349-20260907-D_2026_09_02-DE
Reçu le 09/09/2026

Après avoir entendu ce rapport, les membres de l'Assemblée :

- approuvent ce soutien financier de 1 035 €,

- habilitent Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Coordonnées bancaires

Association des maires de France (AMF) :

IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

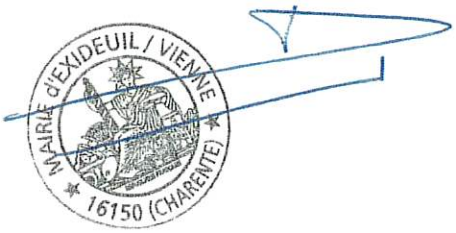

AR Prefecture
016-211601349-20260907-D_2026_09_02-DE
Reçu le 09/09/2026

République Française
Département CHARENTE
Commune d'Exideuil-sur-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 08/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/0/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : HOSPITAL David, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, VANNESTE Eric

Excusés : FORT Jason, FRAMPTON Julie, GANTHEIL Thierry, LEMETAYER Samuel,
Procuration : FORT Jason p/DUVERGNE JEAN FRANCOIS -

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_09_03 – Achat de parcelles C 1818 et 1822 Les Pivoines d'Exideuil sur Vienne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour agrandir le chemin rural qui va rejoindre le sentier pédestre le long de la Vienne, il est nécessaire d'acquérir les parcelles C 1818 et 1822 d'une contenance respective de 157 et 136 m2 située dans le bourg à la Société Les Pivoines d'Exideuil sur Vienne.

Monsieur le maire propose un prix de 10.00 € le m2 concernant les parcelles d'une superficie respective de 157 m2 et de 136 m2 soit 293 m2 soit un achat d'un montant de 2 930.00 € TTC.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

Ouï cet exposé, les membres du conseil municipal décident :

- d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus pour un montant de 2 930.00 € TTC.
Les frais d'actes notariés restant à la charge de la commune.

- d'autoriser M. le Maire ou un adjoint, à signer les actes notariés relatifs à cet achat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

EXIDEUIL / VIENNE 16150 (CHARENTE)

AR Prefecture

016-211601349-20260907-D_2026_09_03-DE
Reçu le 09/09/2026

République Française
Département CHARENTE
Commune d'Exideuil-sur-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 08/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/08/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : HOSPITAL David, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, VANNESTE Éric

Excusés : FORT Jason, FRAMPTON Julie, GANTHEIL Thierry, LEMETAYER Samuel,

Procuration : FORT Jason p/DUVERGNE JEAN FRANCOIS -

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_09_04 – Vente d'une parcelle " Chez Botta "

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du souhait de Mme SHIELDS pauline, d'acheter la parcelle B 163 d'une contenance de 1068 m2 située Chez Botta, le long de la voie ferrée afin d'entretenir cette parcelle inutilisée par la commune se trouvant face à sa maison et bénéficier de terrain supplémentaire.

Monsieur le maire propose un prix de 0.50 € le m2.
La parcelle a une superficie totale de 1068 m2 soit une vente d'un montant de 534.00 € TTC.
Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Ouï cet exposé les membres du conseil municipal décident :

- de vendre la parcelle B 163 d'une contenance de 1 068 m2 au prix de 534.00 € TTC - Les frais d'actes notariés restant à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser M. le Maire ou un adjoint, à signer les actes notariés relatifs à cette vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

MAIRIE d'EXIDEUIL / VIENNE 16150 (CHARENTE)

AR Prefecture

016-211601349-20260907-D_2026_09_04-DE
Reçu le 14/09/2026

République Française
Département CHARENTE
Commune d'Exideuil-sur-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 08/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d' Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/08/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : HOSPITAL David, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, VANNESTE Eric

Excusés : FORT Jason, FRAMPTON Julie, GANTHEIL Thierry, LEMETAYER Samuel,
Procuration : FORT Jason p/DUVERGNE JEAN FRANCOIS -

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_09_05 – Décision modificative n° 2 : Budget commune

Monsieur le Maire explique que en 2022, la commune a réalisé des travaux effectués d'office, en lieu et place de Monsieur Denis Russel MORRIS, propriétaire défaillant.

Cependant, le bien ayant été confisqué au profit de l'Etat en 2019, et la publication du jugement n'ayant été réalisée qu'en 2025, il convient de régulariser les écritures comptables afin que soit émis un titre à l'ordre de l'AGRASC (Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués), puis de procéder à l'annulation des écritures sur l'exercice antérieur.

Pour cela, il est nécessaire d'adopter la décision modificative suivante :
Budget commune :
DF : 673 : + 7320
RF : 70878 : + 7320

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent :

- De valider les propositions telles que définies ci-dessus
- D'autoriser le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

MAIRIE d'EXIDEUIL / VIENNE 16150 (CHARENTE)

AR Prefecture

016-211601349-20260907-D_2026_09_05-DE
Reçu le 09/09/2026

République Française
Département CHARENTE
Commune d'Exideuil-sur-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 08/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/08/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : HOSPITAL David, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, VANNESTE Eric

Excusés : FORT Jason, FRAMPTON Julie, GANTHEIL Thierry, LEMETAYER Samuel,

Procuration : FORT Jason p/DUVERGNE JEAN FRANCOIS -

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_09_06 – Désignation du référent pour les aléas climatiques

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant l'exposition des réseaux d'électricité aux événements météo majeurs (tempêtes, inondations, gel) ;

Considérant la nécessité d'optimiser la gestion de crise avec le gestionnaire de réseau Enedis ;

Considérant la proposition d'Enedis de nommer un interlocuteur privilégié local ;

Après en avoir délibéré, décide de :

Article 1 : Valider le principe de la désignation d'un Référent Aléas Climatiques.

Article 2 : Désigner M. Thierry GANTHEIL comme référent titulaire et M. David HOSPITAL comme suppléant.

Article 3 : Autoriser le Maire à transmettre les coordonnées opérationnelles à Enedis

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

MAIRIE d'EXIDEUIL / VIENNE 16150 (CHARENTE)

AR Prefecture

016-211601349-20260907-D_2026_09_06-DE
Reçu le 09/09/2026

République Française
Département CHARENTE
Commune d'Exideuil-sur-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 08/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/08/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : HOSPITAL David, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, VANNESTE Eric

Excusés : FORT Jason, FRAMPTON Julie, GANTHEIL Thierry, LEMETAYER Samuel,

Procuration : FORT Jason p/DUVERGNE JEAN FRANCOIS -

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_09_07 – Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes de Charente Limousine

Monsieur le Maire rappelle :

Le conseil communautaire a décidé de modifier comme suit les statuts de la communauté de communes :

Point 2 de l'article 6 :

Mise en place des moyens d'un suivi de la gestion de l'espace sur le territoire : la numérisation du cadastre des communes ; le suivi et la retranscription des modifications cadastrales avec le concours du service des impôts

Point 7 du même article 6 :

Rénovation du petit patrimoine dans le cadre d'une programmation concernant au moins 1/3 des communes ;

Cette modification conduira à une restitution de ces compétences aux communes, conformément aux dispositions de l'article L.5211-17-1 du CGCT.

Cette restitution est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux des communes membres. Les communes doivent se prononcer dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement, c'est-à-dire par au moins deux tiers des communes représentant au moins la moitié de la population de l'EPCI ou l'inverse.

AR Prefecture
016-211601349-20260907-D_2026_09_07-DE
Reçu le 09/09/2026

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes de Charente Limousine, validée en conseil communautaire le 1er juillet 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

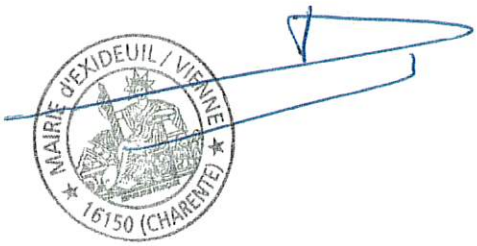

AR Prefecture

016-211601349-20260907-D_2026_09_07-DE
Reçu le 09/09/2026

République Française
Département CHARENTE
Commune d'Exideuil-sur-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 08/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d' Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/08/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : HOSPITAL David, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, VANNESTE Eric

Excusés : FORT Jason, FRAMPTON Julie, GANTHEIL Thierry, LEMETAYER Samuel,

Procuration : FORT Jason p/DUVERGNE JEAN FRANCOIS -

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_09_08 – Délibération heures complémentaires et supplémentaires

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux IHTS ;

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux heures complémentaires des agents à temps non complet ;

Considérant que les besoins du service peuvent nécessiter la réalisation d'heures complémentaires (jusqu'à la durée légale) et d'heures supplémentaires (au-delà de la durée légale) ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois pouvant effectuer des travaux supplémentaires et les modalités d'indemnisation ;

AR Prefecture
016-211601349-20260907-D_2026_09_08-DE
Reçu le 09/09/2026

Article 1 – Bénéficiaires

Peuvent bénéficier des IHTS et des heures complémentaires :

- les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- les agents contractuels de droit public, sur les mêmes bases que les fonctionnaires exerçant des missions équivalentes.

Les IHTS sont ouvertes aux catégories B et C (agents à temps complet, non complet ou partiel). Les agents de catégorie A ne sont pas éligibles aux IHTS mais peuvent effectuer des heures complémentaires.

Article 2 – Emplois concernés

Les travaux supplémentaires peuvent être réalisés sur les emplois dont les missions impliquent ponctuellement un dépassement des bornes horaires du cycle de travail.

Emplois concernés dans la collectivité :

- Secrétaire de mairie / adjoint administratif / rédacteur ;
- Agent technique polyvalent / espaces verts / voirie ;
- ATSEM ;
- Agent d'entretien ;

Article 3 – Heures complémentaires (agents à temps non complet)

Les heures complémentaires sont effectuées dans la limite de la durée légale de 35 h. Elles sont indemnisées conformément au décret n° 2020-592 précité, avec possibilité de majoration selon les dispositions réglementaires.

Article 4 – Heures supplémentaires (IHTS)

Les heures supplémentaires sont celles effectuées à la demande de l'autorité territoriale, au-delà de la durée légale du travail.

Elles sont :

- soit compensées par un repos,
- soit indemnisées selon les taux fixés par le décret n° 2002-60.

Les IHTS ne sont pas versées :

- pendant les périodes ouvrant droit à remboursement de frais de déplacement ;
- pendant les périodes d'astreinte (hors interventions)..

AR Prefecture
016-211601349-20260907-D_2026_09_08-DE
Reçu le 09/09/2026

Article 5 – Exécution

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux règles en vigueur.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL adopte la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

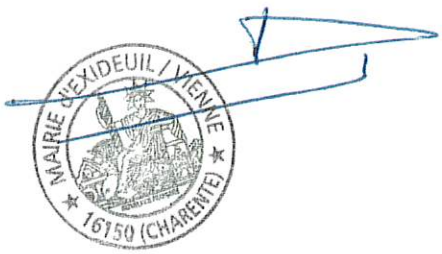

AR Prefecture
016-211601349-20260907-D_2026_09_08-DE
Reçu le 09/09/2026

République Française
Département CHARENTE
Commune d'Exideuil-sur-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d' Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 août 2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : HOSPITAL David, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, VANNESTE Éric

Excusés : FORT Jason, FRAMPTON Julie, GANTHEIL Thierry, LEMETAYER Samuel,

Procuration : FORT Jason p/DUVERGNE JEAN FRANCOIS -

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_09_09 – Convention NEOEN

1. Contexte du projet

La société Centrale Solaire La Ferme des Cros développe une centrale photovoltaïque située à proximité de Saint-Maurice-des-Lions. Le raccordement Enedis traverse le territoire d'Exideuil-sur-Vienne, ce qui justifie la mise en place de mesures d'accompagnement financées par la société.

2. Objet de la convention

La convention encadre le financement par la société de projets communaux liés à :

- la transition énergétique,
- la réduction des consommations d'énergie,
- le développement durable,
- la biodiversité,
- la protection ou restauration de l'environnement.

Ces mesures doivent être réalisées sur le territoire communal et décidées en concertation avec les élus.

AR Prefecture
016-211601349-20260907-D_2026_09_09-DE
Reçu le 08/09/2026

- Le reste de la participation financière sera versé lors de la mise en service complète de la centrale solaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention modifiée ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

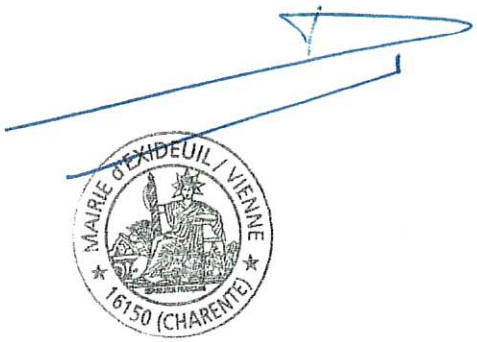

AR Prefecture

016-211601349-20260907-D_2026_09_09-DE
Reçu le 08/09/2026

République Française
Département CHARENTE
Commune d'Exideuil-sur-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 21/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 3/08/2025.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : HOSPITAL David, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, VANNESTE Éric.

Excusés : FORT Jason, FRAMPTON Julie, GANTHEIL Thierry, LEMETAYER Samuel,

Procuration : FORT Jason p/DUVERGNE JEAN FRANCOIS -

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_09_10 – Apposition d'une plaque commémorative des maires de la commune depuis le Révolution Française

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDÉRANT le devoir de mémoire et l'intérêt public local de retracer l'histoire institutionnelle de la commune d'Exideuil sur Vienne ;

CONSIDÉRANT la volonté de rendre un hommage solennel à l'ensemble des maires qui se sont succédé à la tête de la municipalité depuis la Révolution française, pour leur engagement au service des citoyens et du développement du territoire ;

CONSIDÉRANT que l'Hôtel de Ville, maison commune de tous les administrés et lieu central de la vie démocratique locale, est le lieu approprié pour accueillir cet hommage visible de tous ;

SUR le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver la création et l'installation d'une plaque commémorative listant l'ensemble des maires de la commune d'Exideuil-sur-Vienne depuis la Révolution française jusqu'à nos jours.

AR Prefecture
016-211601349-20260907-D_2026_09_10-DE
Reçu le 22/09/2026

ARTICLE 2 : D'approuver l'apposition de cette plaque à l'intérieur de l'Hôtel de Ville, dans le hall d'accueil.

ARTICLE 3 : D'approuver la liste chronologique des maires ainsi que le titre officiel gravé sur la plaque, structuré comme suit :

COMMUNE D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE
LES MAIRES DE LA COMMUNE DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

- 1790 : Pierre COLDEBOEUF
- 1793 : Ignace LAGRANGE-LABAUDIE
- 1798 : Municipalité de canton
- 1800 : Ignace LAGRANGE-LABAUDIE
- 1815 : Pierre COLDEBOEUF
- 1816 : Emmanuel LAGRANGE-LABAUDIE
- 1855 : Euzèbe MARTIN-NASSAUD
- 1857 : Philippe LAGRANGE-LABAUDIE
- 1869 : Léonard BOURGOIN
- 1871 : Euzèbe MARTIN-NASSAUD
- 1874 : Pierre TARDIEU
- 1876 : Euzèbe MARTIN-NASSAUD
- 1900 : Léonard GAUCHON
- 1912 : Louis PIOT
- 1941 : Guy THOYON
- 1944 : François LABROUSSE
- 1947 : Louise VIGIER
- 1953 : Julien RAYNAUD
- 1971 : Raymond MOURGAUD
- 1979 : Amédée LAQUAIRE
- 1989 : Jean François DUVERGNE

ARTICLE 4 : De charger les services municipaux de mener les recherches historiques nécessaires pour valider l'exactitude de la liste et des dates de mandats.

ARTICLE 5 : D'imputer les frais de fabrication et de pose de la plaque sur les crédits du budget communal de l'exercice 2026.

ARTICLE 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou contrat nécessaire à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/09/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

MAIRIE d'EXIDEUIL / VIENNE
16150 (CHARENTE)

AR Prefecture

016-211601349-20260907-D_2026_09_10-DE
Reçu le 22/09/2026

République Française
Département CHARENTE
Commune d'Exideuil-sur-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 21/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d' Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 août 2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : HOSPITAL David, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, VANNESTE Éric

Excusés : FORT Jason, FRAMPTON Julie, GANTHEIL Thierry, LEMETAYER Samuel,

Procuration : FORT Jason p/DUVERGNE JEAN FRANCOIS -

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_09_11 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage au cabinet d'architectes SALIER-KOCKEN - Salle de la Soulène

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le projet d'installation d'une plaque commémorative destiné à honorer la mémoire du cabinet architectural SALIER-KOCKEN de Bordeaux ;

CONSIDÉRANT l'intérêt public local de perpétuer le souvenir de cette architecture novatrice pour l'époque au sein de la commune, bâtiment inauguré il y a 35 ans ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé « 10 route Marquis de la Chétardie » 16150 EXIDEUIL SUR VIENNE, appartient à la commune d'Exideuil sur Vienne et s'avère parfaitement adapté pour accueillir cet hommage ;

SUR le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver l'installation d'une plaque commémorative sur la façade de de la Salle de la Soulène, située « 10 route Marquis de la Chétardie » 16150 EXIDEUIL SUR VIENNE.

AR Prefecture

016-211601349-20260907-D_2026_09_11-DE
Reçu le 22/09/2026

ARTICLE 2 : D'approuver le texte officiel inscrit sur la plaque :

Salle de la Soulène

Architectes SALIER-KOCKEN

Inaugurée le 15 juin 1991

Par Jean François DUVERGNE,

Maire d'Exideuil-sur-Vienne

ARTICLE 3 : De charger les services municipaux de procéder à la pose de la plaque, dans le respect des règles de sécurité et de conservation du patrimoine public.

ARTICLE 4 : D'imputer les dépenses liées à cette opération sur les crédits prévus au budget communal de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/09/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260907-D_2026_09_11-DE
Reçu le 22/09/2026